

Avis d'adjudication.

Vente d'herbes

Herbes croissant sur la parcelle de terrain cadastrée section A n° 48 A, 47 M (Commune de Plombières) et n° 1022 P (Commune de La Calamine), pour une contenance globale de 1 ha. et demi (Ancienne Ferme Renardy à Buschhausen).

La vente est faite pour la saison de culture s'étendant du 1^{er} mai au 1^{er} novembre 2020.

La soumission sera adressée à Monsieur le Président du C.P.A.S., Place du 3eme Millénaire 2 à 4850 Plombières, sous pli recommandé à la poste, le 12 avril 2020 au plus tard.

L'enveloppe portera la mention « Soumission pour ventes d'herbes ».

La vente sera faite aux clauses et conditions approuvées par le Conseil du C.P.A.S. (tous labours et épandage interdits).

Un même adjudicataire ne pourra acquérir le lot prémentionné deux années consécutivement.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser au Directeur Général du C.P.A.S. (Tél 087/78.91.42)

Pour le C.P.A.S.:

La Directeur Général,

L.HAGELSTEIN

Le Président,

L.LOCHT